



Destruction de « patrimoine commun » !

Un concours à qui tuera le plus de poissons ! Vous n'y croyez pas ? Nous non plus, et pourtant...

La FNPSA (Fédération Nationale de Pêche Sportive en Apnée) a organisé, ces 6 et 7 octobre, un concours de chasse sous-marine dans la zone comprise entre le port de la Galère et la Vaquette (entre Théoule et Miramar), sur la zone des Basses de la Fourmigue. Une quarantaine d'équipes de 2 chasseurs étaient réunies.

Ces chasseurs sont des champions d'apnée, et, si le prélèvement d'un chasseur peut être accepté, celui d'un bataillon de chasseurs, dont le seul but est de tuer le maximum de poissons... est totalement inacceptable ! En quelques heures, ces « champions » ravagent toute une zone, tuant les plus gros poissons – les plus gros reproducteurs. Ont-ils la moindre idée de l'impact de leur chasse ? De l'impact du prélèvement d'une cinquantaine de murènes ? S'en soucient-ils ?

Pas une seconde : je suis venu, j'ai vu, j'ai tout détruit... et tout cela uniquement pour jouer !

En quelques heures, un carnage. La zone bouleversée mettra des années à retrouver son équilibre écologique, à condition qu'on ne fasse plus de prélèvements – ce qui ne sera pas le cas !...

Comment peut-on, aujourd'hui encore, jouer à tuer ?

Comment peut-on organiser un concours du « plus grand tueur » ? Si les champions d'apnée veulent se mesurer, qu'ils tirent sur cible !

Qu'un chasseur sous-marin pêche le poisson de son repas, rien à dire. Mais qu'une fédération de plusieurs milliers de licenciés s'enorgueillisse d'organiser un massacre, c'est inadmissible. ☒
Et cela doit changer !

A qui appartient le poisson de la mer ?

Il ne s'agit plus de chasse sous-marine, mais de concours de « destruction de bien commun »!
Car les poissons appartiennent à tous les citoyens : qu'en pensent les milliers d'autres usagers de la mer qui n'ont pas été consultés ? De quel droit, quelques chasseurs peuvent-ils ravager des zones fréquentées toute l'année par des milliers de visiteurs sous-marins ?

Nous, les « non-chasseurs », sommes-nous des citoyens de 2^{ème} catégorie ?

Le poisson appartiendrait-il plus aux chasseurs qu'aux plongeurs contemplatifs ou photographes ? Appartient-il de droit à ceux qui le massacrent ? Faut-il tuer pour s'approprier le poisson que d'autres ont décidé d'offrir aux générations futures ? Pourquoi, nous qui voulons laisser vivre, n'avons-nous pas les mêmes droits que ceux qui tuent ?

Faut-il que nous organisions un concours de « laisser vivre » pour nous attribuer définitivement les poissons, comme ces 90 tueurs l'ont fait ? Privant ainsi des dizaines de milliers de personnes, d'aujourd'hui et de demain, de la jouissance de ces poissons vivants.
C'en est trop !

Nous, Longitude 181, lançons une pétition nationale pour que ce genre de massacre d'un autre âge, scandaleux et grotesque, ne se reproduise plus jamais.

« Pour l'interdiction définitive des concours de chasse sous-marine ! »

